



PROCES VERBAL
De la 16^{ème} réunion du
BUREAU COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE
Mercredi 2 mars 2016 à 18h15
13 bis, boulevard de la République Saint-Claude

PRESENTS : Raphaël Perrin, Jean-Daniel Maire, Jean-François Demarchi, Nadia Lahu, Daniel Monneret, Pierre Gresset, Alain Mouret (départ à la question 9-4, pouvoir à Nadia Lahu), Jean-Louis David, Eliane Grenard, Jean-Jacques Baroni, Alexandre Stephan (arrivé à la question 8-1),

EXCUSE : Isabelle Heurtier (a donné pouvoir à Raphaël Perrin), Philippe Passot

ABSENTS : Jean-Louis Millet,

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 2 mars 2016, datée du 24 février 2016 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

M. Pierre Gresset se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU

1-1 Approbation du compte-rendu de la réunion du 15^{ème} bureau du 27 janvier 2016.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité sans remarque.

2/ COMMUNICATIONS OFFICIELLES

2-1 Décisions du Président

Les décisions prises par le Président depuis le dernier bureau sont présentées aux membres du bureau pour prise d'actes.

- Avenant au bail précaire de location 20, rue Carnot SAS Jules Millet à Saint-Claude : prolongation de 6 mois.
- Exonérations tarifaires d'élèves du conservatoire : 3 exonérations.

Aucune remarque n'étant formulée ces actes sont entérinés.

3/ ADMINISTRATION GENERALE

3-1 Télétransmission des actes

Les membres du bureau valident l'ajout de ce point à l'ordre du jour sur proposition du Président.

L'objectif est de ne disposer à terme que d'un prestataire quant à la télétransmission des délibérations et des actes financiers.

Le prestataire proposé est CERTEUROPE par l'intermédiaire du SIDEC.

Les membres du bureau valident cette proposition à l'unanimité (résultat des votes : 11 pour – 0 contre– 0 abstention) et autorisent le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

4/ PERSONNEL

5/ FINANCES

5-1 Médiathèque tête de réseau : avenant au marché de maîtrise d'œuvre – Patrick MAUGER

Le contrat maîtrise d'œuvre initial était fixé au taux de 14 % soit un montant de 483 000 euros HT pour un montant de travaux de 3 450 000 euros HT.

Un premier avenant d'un montant de 46 792,75 euros HT en date du 5 septembre 2011 a été accepté. Cet avenant correspondait à la prise en compte du forfait définitif de maîtrise d'œuvre suite à l'établissement de l'avant-projet définitif présenté. Le cout total de l'opération, à ce stade était de 3 778 260,00 euros HT. A noter que la TVA était de 19,6%. Cet avenant portait le marché de maîtrise d'œuvre à 529 792,75 euros HT.

Une demande d'avenant au contrat nous est parvenue en date du 11/12/2015.

Cette demande a été soumise à la commission d'appel d'offres du 12 Février 2016 qui a validé le présent avenant.

Le cabinet MAUGER nous sollicite pour prise en compte du prolongement de la phase DET (direction de l'exécution du ou des contrats de travaux) du fait des délais latence rencontrés au moment du démarrage du chantier ainsi que pour prise en compte de deux missions complémentaires demandées l'une au cabinet LAZZAROTTO (reprise des plans électriques suite à l'implantation du mobilier) et l'autre au cabinet CVF correspondant à des études géotechniques complémentaires.

Le montant global du présent avenant est de 55 772 ,35 euros HT. Ce montant est établi au prorata réel des missions effectuées. Un décompte précis nous a été remis par le Cabinet MAUGER. Cela porte le marché à 584 728,75 euros HT.

Les membres du bureau proposent à l'unanimité (résultat des votes : 11 pour – 0 contre– 0 abstention) de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres, valident le présent avenant et autorisent le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

5-2 Médiathèque tête de réseau : avenants aux marchés de travaux

Deux avenants ont été proposés à la commission d'appel d'offres du 12 Février 2016 car supérieurs à 5% du montant initial du marché des entreprises. La commission d'appel d'offres a validé les deux avenants suivants :

- Avenant n° 2 au lot 6 – Menuiseries extérieures bois aluminium – Entreprise PAGET : Remplacement 11 œils de bœuf dans les combles, pour un montant de 5 478,00 € HT soit +6.34 % d'augmentation par rapport au marché de base HT.
- Avenant n°1 au lot 12 - Faux Plafonds-Reverchon : Réalisation d'un faux plafond et suppression des Wall panel au R+2-pour un montant de -6 430.50 € soit – 23.18 % de diminution par rapport au marché de base HT.

Les membres du bureau proposent à l'unanimité (résultat des votes : 11 pour – 0 contre– 0 abstention) de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres, valident ces deux avenants et autorisent le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

5-3 Office de tourisme :

Les membres du bureau valident l'ajout de ce point à l'ordre du jour sur proposition du Président.

L'Office du tourisme nous a fait parvenir une demande d'acompte dans l'attente du vote du budget de l'EPIC et de la Communauté de Communes.

Il est proposé une avance de subvention à hauteur de 2 X 23 000 € d'ici le mois d'avril.

Les membres du bureau valident les acomptes proposés à l'unanimité (résultat des votes : 11 pour – 0 contre– 0 abstention) et autorisent le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

6/ ECONOMIE

6-1 Zone de Chamfrévan : Mattéi Primeurs – annulation de la vente

Mr Boulmane nous a fait part par courrier en date du 10 Février de son souhait de renoncer à l'acquisition de la parcelle, n° 464 sections B, située dans la zone de Chamfrévan – Commune de Chassal.

Il nous appartient d'annuler la vente consentie ; le dépôt de garantie restera acquis au titre des dommages et intérêts forfaitaires soit la somme de 1 521 €.

Le bureau valide à l'unanimité (résultat des votes : 11 pour – 0 contre– 0 abstention) la présente résiliation, acte l'intégration du dépôt de garantie au titre des dommages et intérêts et autorise le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

7/ LOGEMENT / HABITAT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

8/ ENVIRONNEMENT

8-1 Manifestation « Nos Fermes Ouvertes » - propositions 2016

Arrivée d'Alexandre Stephan

La Communauté de communes a organisé en 2013 et 2014, en partenariat avec le CPIE, la manifestation « Nos fermes ouvertes ». Cette manifestation a pour objectif de faire découvrir au grand public, les fermes et les productions locales. Elle repose sur le volontariat des agriculteurs qui ouvrent pour la journée, les portes de leurs exploitations et proposent des visites. La manifestation a lieu au mois de mai.

Pour cette 3ème édition, le CPIE nous a fait parvenir un devis détaillé en date du 09 février 2016. Le montant est de 5 000 € à charge de la Communauté de communes et prend en compte la mise en œuvre et la coordination de la manifestation ainsi que la communication pour un total de 9,5 jours de travail ainsi que les frais de graphisme et d'impression, en prestations externes. L'autofinancement du CPIE du Haut-Jura s'élève à 1 250 €.

Nadia Lahu précise que cette manifestation pourra pour les années à venir être étendue à l'ensemble du parc et pourra, peut-être, bénéficier de financement LEADER.

Le bureau communautaire valide à l'unanimité (résultat des votes : 12 pour – 0 contre– 0 abstention) cette proposition et autorise le Président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier et permettant la mise en œuvre de cette délibération.

9/PATRIMOINE / BATIMENTS

9-1 Pôle du Tomachon : bail Clinique de l'œil

La Communauté de communes a procédé à l'acquisition du plateau technique de la CCI au Pôle du Tomachon. La SARL Ophtalmo 01 (Clinique de l'œil) a sollicité la mise à disposition d'une partie de ces locaux afin d'exercer son activité sur le territoire.

Les membres du bureau communautaire approuvent à l'unanimité (résultat des votes : 12 pour – 0 contre– 0 abstention) le bail professionnel de location de 6 ans entre Ophtalmo 01 et la Communauté de communes pour un loyer mensuel de 2 661 € TTC hors charges de copropriété qui seront facturées une fois par an à Ophtalmo 01 au prorata de la surface louée. Le Président sera ainsi autorisé à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

9-2 Pôle du Tomachon : bail CIO (centre d'information et d'orientation)

Le CIO est locataire de locaux au 1^{er} étage du Pôle du Tomachon d'une surface de 210 m² depuis 1994. Le bail étant arrivé à échéance le 31/12/2015, le CIO représenté par le Directeur départemental des Finances Publiques, soumet à la Communauté de communes un nouveau bail de 3 années.

Le bureau propose à l'unanimité (résultat des votes : 12 pour – 0 contre– 0 abstention) de proroger le présent bail de 6 mois en attendant de pouvoir disposer du rendu de l'étude de programmation du positionnement des professionnels de santé sur ce point. Le bureau autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

9-3 Adhésion au groupement de commandes organisé par le SIDEC pour la fourniture de gaz et d'électricité

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les tarifs réglementés n'existent plus en matière de fourniture de gaz, pour les sites supérieurs à 30 MWh/an, et en matière de fourniture d'électricité pour les puissances souscrites supérieures à 36 KVA.

Afin de satisfaire aux exigences législatives, nous sommes dans l'obligation de mettre en concurrence les divers fournisseurs en énergies, pour la passation de contrats avant le 1^{er} juillet 2016. Les cahiers des charges de ces marchés sont complexes et leur analyse également.

Le SIDEC du Jura propose une prestation de groupement d'achat de fourniture.

Les contraintes de ce groupement :

- engagement jusqu'au 31 décembre 2017,
- sans possibilité de choisir nos services et/ou nos conditions de fournitures.

Les avantages de ce groupement :

- pas de marché public, donc, nous évitons des coûts d'un bureau d'étude,
- un accompagnement dans l'optimisation des contrats

Les tarifs :

- 45 €/tranches de 100 MVh sur la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2017 - pour notre collectivité, 16 tranches, soit 720 € TTC,
- une participation de 30% sur l'économie due à l'optimisation des contrats.

En résumé, les chiffres à retenir sont :

- KWh consommés en 2015 sur l'ensemble de nos bâtiments : 1 477 499 KWh
- dépenses 2015 en gaz et électricité : 134 654,74 € TTC
- frais groupement d'achat SIDEC : 720 € TTC
- économie envisagée suite à la mise en concurrence par l'intermédiaire du SIDEC : 30 000 € TTC

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat des votes : 12 pour – 0 contre– 0 abstention)

- autorise l'adhésion de la Communauté de Communes au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de gaz naturel sur le périmètre du syndicat d'énergies du Jura,
- autorise le Président à signer l'acte constitutif du groupement, annexé à la délibération, et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la collectivité ; et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

9-4 Eglise de la Rixouse : restauration de la toiture - approbation des travaux et sollicitation DETR

Départ de Mr Mouret pouvoir à Nadia Lahu

L'église paroissiale de la Rixouse, consacrée à Saint-Cyr et Sainte Julitte, a été inscrite par arrêté n°2013-126-0005 au titre des monuments historiques.

La toiture est à plusieurs pans. Ces derniers ont été repris de façons différentes suivants les besoins de réparations au fil du temps, ce qui donne un ensemble non homogène.

Les tuiles plates de la tourelle d'escaliers sont en mauvais état et ne sont pas esthétiques par rapport à l'édifice. Une grande partie de la charpente a été reprise et elle présente, à certains endroits, des faiblesses dus à des travaux qui n'ont pas été faits dans les règles de l'art.

Malgré des travaux d'entretien, il existe encore des fuites.

Enfin, il est nécessaire de reprendre le bardage sur le décroché de la toiture.

Les travaux consisteraient à :

- l'installation de chantier, comprenant la mise en place d'un échafaudage,
- la dépose de la couverture, de la charpente et de la zinguerie,
- la fourniture et la pose d'une nouvelle charpente, comprenant le voligeage,
- la mise en œuvre de la couverture, au moyen de tuiles adaptées aux exigences du site,
- la fourniture et la pose de la zinguerie, en cuivre,
- la reprise du bardage en pignon ouest de la nef.

Le coût prévisionnel de l'opération est le suivant :

Travaux	122 092,88 € HT
Divers et imprévus	8 000,00 € HT
TOTAL	130 092,88 € HT

La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude sollicite sur cette opération les financements suivants :

D.E.T.R.	40 %	52 037,15 € HT
----------	------	----------------

Le bureau communautaire à l'unanimité (résultat des votes : 12 pour – 0 contre– 0 abstention) approuve le projet de restauration de la toiture de l'église de la Rixouse, sollicite la DETR correspondante, autorise le Président à signer tous les documents utiles aux demandes de financements et à l'exécution de ces travaux.

10/ TOURISME

10-1 Domaine nordique des Hautes-Combes : attribution du marché « Equipement en signalétique d'accueil»

Dans le cadre du programme de valorisation du nordique engagé en 2015, en plus du renouvellement de la signalétique directionnelle des pistes et itinéraires, une consultation a été mise en œuvre pour le renouvellement de la signalétique d'accueil du domaine skiable (arches pour portes d'entrées du site, panneaux d'accueil avec plan des pistes...).

Quatre offres ont été déposées en réponse à cette consultation. Au vu des offres présentées, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise BLANC PUBLICITE SARL pour un montant de 50 561,00 € HT soit 60 673,20€ TTC.

Le bureau demande des précisions concernant les points d'entrée pistes. Ils sont au nombre de 5.

Jean Jacques Baroni demande qu'une attention particulière soit portée quant à la mise en œuvre.

Le bureau communautaire (résultat des votes : 12 pour – 0 contre– 0 abstention) valide l'attribution de ce marché à l'entreprise BLANC PUBLICITE, autorise le Président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

10-2 ASF : partenariat avec France Bleu Besançon

« France Bleu Besançon » propose un partenariat avec l'Atelier des savoir-faire du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Dans ce partenariat, l'Atelier des savoir-faire doit s'engager à offrir une gratuité à chaque visiteur de l'espace muséographique porteur de la carte « Club – France Bleu Besançon », si celui-ci est accompagné d'un payant.

En échange, France Bleu Besançon s'engage à promouvoir sur son antenne la structure Atelier des savoir-faire, à mettre en ligne sur le site www.francebleu.fr le visuel et l'offre de l'ASF et à mettre le lien du site Internet de l'Atelier des savoir-faire sur le site Internet www.francebleu.fr.

L'objectif de ce partenariat, pour l'Atelier des savoir-faire, est de pouvoir communiquer sur les offres de l'ASF en utilisant un bon outil de communication (Radio France Bleu Besançon) qui peut potentiellement toucher l'ensemble de la population régionale (Bourgogne-Franche-Comté).

Le bureau approuve à l'unanimité (résultat des votes : 12 pour – 0 contre– 0 abstention) ce partenariat avec France Bleu Besançon et autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

10-3 ASF : offre de réduction de l'espace muséographique – Camping surchauffant

En 2016, l'Atelier des savoir-faire a prévu de prendre un encart publicitaire (format carte de visite) dans le livret d'accueil (environ 30 pages) du camping Surchauffant tiré à 5000 exemplaires.

Pour renforcer cette communication, 2 à 3 pages, au centre du livret, sont dédiées au « bons de réduction/offre touristique ».

L'Atelier des savoir-faire propose d'inclure un bon de réduction avec une entrée à tarif réduit (4 € au lieu de 5€) sur chaque exemplaire du livret d'accueil du camping Surchauffant.

L'objectif, pour l'atelier des savoir-faire, est de communiquer sur son offre auprès d'un site touristique proche (Camping Surchauffant) qui accueille de nombreux visiteurs en saison estivale.

Ces réductions peuvent inciter des familles à venir visiter l'Atelier des savoir-faire alors qu'ils n'en auraient peut-être pas eu l'intention sans le tarif réduit.

Le bureau approuve à l'unanimité (résultat des votes : 12 pour – 0 contre– 0 abstention) cette demande, autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

10-4 ASF : demande de la Voix du Jura – entrées gratuites en vue de jeux concours

Le média local « Voix du Jura » demande à l'Atelier des savoir-faire des places gratuites de son espace muséographique. Ces places gratuites serviront tout au long de l'année de « lot » à faire gagner aux lecteurs de la Voix du Jura lors de « jeux concours ».

L'objectif, pour l'atelier des savoir-faire, est de pouvoir mieux communiquer sur le pôle touristique de l'ASF en utilisant un média local (Voix du Jura) avec lequel l'Atelier des savoir-faire a de bons rapports. Un média qui peut aussi toucher une grande partie de la population départementale (Jura) et les touristes du territoire.

Le Bureau approuve à l'unanimité (résultat des votes : 12 pour – 0 contre– 0 abstention) cette proposition de la Voix du Jura , attribue 20 places gratuites pour 1 payante à ces jeux concours et autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

10-5 ASF : conventions avec les artisans

10-5-1 Convention de stage

L'ASF a pour vocation de promouvoir la diversité et la richesse des savoir-faire du Haut-Jura et de valoriser l'artisanat local en permettant aux artisans de transmettre leur savoir.

Dans ce cadre, l'ASF organise en partenariat avec les artisans, des stages créatifs à destination du public autour de l'artisanat caractéristique du Haut-Jura

Il convient donc de définir par convention les modalités de partenariat entre les artisans formateurs et l'ASF.

Le bureau communautaire approuve à l'unanimité (résultat des votes : 12 pour – 0 contre– 0 abstention) le modèle de convention présenté, autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et les avenants annuels nécessaires à la mise en œuvre de nos actions de formation au sein de l'ASF.

10-5-2 Convention boutique avec artisans

L'ASF a pour vocation de promouvoir la diversité et la richesse des savoir-faire du Haut-Jura. Aussi, il dispose d'une boutique de vente de produits de la production artisanale locale.

Il convient de définir par convention les modalités de dépôt vente des produits des artisans à la boutique de l'ASF.

Le bureau communautaire approuve le modèle de convention présenté à l'unanimité (résultat des votes : 12 pour – 0 contre– 0 abstention) et autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et les avenants annuels nécessaires à la mise en œuvre de nos actions de vente en boutique.

10-5-3 Convention démonstration

L'ASF a pour vocation de promouvoir la diversité et la richesse des savoir-faire du Haut-Jura et de valoriser l'artisanat local en permettant aux artisans de transmettre leur savoir.

Dans ce cadre l'ASF organise en partenariat avec les artisans, des démonstrations de cet artisanat au public.

Il convient donc de définir par convention les modalités de ces démonstrations qui se déroulent au sein de l'ASF.

Le bureau communautaire approuve à l'unanimité (résultat des votes : 12 pour – 0 contre– 0 abstention) le modèle de convention présenté et autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et les avenants annuels nécessaires à la mise en œuvre des actions de démonstrations

11/ SPORTS

12/ CULTURE

12-1 Conservatoire : convention de mise à disposition de locaux – Festival de Musique du Haut-Jura

Dans le cadre de son action « jeune public », le Festival de Musique du Haut-Jura souhaite utiliser la salle 3 du Conservatoire pour une présentation d'instruments de l'Ensemble Obsidienne le mardi 22 mars 2016 de 8h à 12h à destination de 120 scolaires (2 groupes de 60 enfants).

Cette action permet d'ouvrir le Conservatoire à un nouveau public.

La salle est disponible et peut recevoir le public souhaité, l'accueil des artistes et des scolaires est possible aux horaires demandés.

Le bureau communautaire à l'unanimité (résultat des votes : 12 pour - 0 contre- 0 abstention) décide de mettre à disposition à titre gracieux de la salle 3 du site de Saint-Claude au festival de Musique du Haut-Jura pour la matinée du 22 mars et autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

12-2 conservatoire : convention de mise à disposition de locaux et de matériel – Académie Musicale du jura

L'Académie Musicale du Jura demande la mise à disposition d'une salle de répétition pour 2 week-ends par mois. La contrepartie proposée est un concert donné dans l'année scolaire 2015/2016 au bénéfice de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude.

L'Académie Musicale du Jura peut avoir un accès indépendant à la salle 25 du Conservatoire dans des conditions similaires aux autres associations (chorale Atout chœur, Fanfare du Haut-Jura).

L'Académie Musicale du Jura, par son action, peut apporter une nouvelle dynamique sur le territoire aux instruments à vents, notamment aux cuivres.

Le bureau communautaire propose à l'unanimité (résultat des votes : 12 pour - 0 contre- 0 abstention) de mettre à disposition en échange d'un concert pendant l'année scolaire, la salle 25 du site de Saint-Claude et du matériel de percussions s'y trouvant et autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

13-SPANC/DEVELOPPEMENT DURABLE

14-COMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Daniel Monneret fait part des travaux engagés sur le gymnase du plateau pour le remplacement des panneaux solaires. Le solde de cette opération est en cours. Par ailleurs, il précise que le SIDEDEC a repris la main sur Jean Michel Jacquier pour le solde des marchés. L'objectif est de solder ce dossier au plus vite.
- Il est proposé d'organiser une réunion de bureau extraordinaire du bureau en invitant Mr Millet à échanger quant aux propositions faites à la commune de Saint-Claude et à la meilleure façon d'intégrer la ville de Saint-Claude au sein du bureau.
- Le Président présente la demande de la commune de Lavancia-Epercy de rejoindre la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude.

-----ooOoo-----

La séance est levée par le Président à 21 h 10.

Raphaël Perrin
Président



Pierre Gresset
Secrétaire



Fait à Saint-Claude, Le
03 mars 2016

Le présent procès-verbal vaut compte-rendu, et à ce titre sera affiché en mairie de Saint-Claude (siège de la Communauté de Communes) et adressé aux communes membres pour affichage.